Dix ans de public-privé : les noces de béton

Publication : vendredi 22 août 2014 12:23

Sud-Ouest, 29 juillet 2014

Date : 29/07/2014
Pays : FRANCE
Edition : Landes - Dax
Page(s) : 3
Périodicité : Quotidien
Surface : 60 %

SUD OUEST

> Cliquez ici pour voir la page de l'article

Dix ans de public-privé : les noces de béton

GIRONDE

YANN SAINT-SERNIN

Les partenariats public-privé (PPP) mis en place en 2004 ont 10 ans. Bon anniversaire ! Après la Cour des comptes, l'Inspection générale des finances (IGF), le Conseil général de l'environnement - et tandis que la mairie de Marseille s'écharpe avec l'OM pour tenter de lui arracher une redevance susceptible de l'aider à payer les loyers du dispendieux PPP du Vélodrome -, c'est au tour du Sénat de produire un rapport au vitriol sur ces contrats dérogatoires aux codes de la commande publique. Et selon les sénateurs Hugues Portelli (UMP) et Jean-Pierre Sueur (PS), les deux auteurs du rapport, toutes les conditions sont réunies pour qu'entre le privé (essentiellement les majors du BTP) et le public, le gâteau d'anniversaire ne soit pas partagé à parts égales.

Les PPP permettent à une administration ou à une collectivité de confier à un seul opérateur privé le financement, la construction, la maintenance et l'exploitation d'un équipement. En contrepartie, le commanditaire public doit s'acquitter de loyers, souvent pendant plusieurs dizaines d'années.

Au départ réservée à des projets répondant à des critères drastiques d'urgence et de complexité (une rigueur que les rapporteurs voudraient remettre à l'honneur), la loi de 2008 a tenté de libéraliser ces contrats. Administrations, mais aussi collectivités de droite comme de gauche se sont ruées sur cette formule qui présente l'avantage d'échelonner dans le temps les dépenses liées à un investissement. Entre 2004 et mi-2012, 156 contrats ont été attribués (dont 80 % par les collectivités locales) pour un montant de. 34 milliards d'euros.

Un loyer à 200 millions par an

Dans notre région comme partout en France, les projets de ce type abondent : éclairage public à Libourne (33), piscines sur le bassin d'Arcachon ou encore un stade d'athlétisme à Angoulême (16). Dans un rapport de 2012 que le ministère de l'Économie se refuse à rendre public, mais qui a largement fuité, l'IGF constatait même une inflation de ces projets en périodes. préélectorales.

Pourtant, pointent les sénateurs, les PPP n'ont pas que des avantages. Ils s'alarment d'une " banalisation " de ces " contrats à hauts risques " qu'ils assimilent à de véritables " bombes à retardement budgétaires ". Car, si à court terme, l'investissement peut paraître indolore, les sénateurs dénoncent le risque de voir la capacité financière des collectivités durablement plombée. Et nombre de PPP pourraient rester comme les traces, tant de l'habileté commerciale des bétonneurs face aux administrations, que d'une propension chez certains décideurs publics à avoir les yeux plus grands que le porte-monnaie !

Les exemples de déconvenue abondent. À l'image du grand stade du Mans (Sarthe), livré quelques mois avant que l'équipe ne rétrograde. en Division d'Honneur !

Conflit d'intérêts à Bercy ?

Car, pour les rapporteurs, même s'il peut parfois constituer une solution pertinente, le PPP reste une modalité dispendieuse. Il impliquerait, selon eux, " un quasi-doublement des charges à payer sur le long terme, par rapport au montant de l'investissement équivalent qui serait réalisé en maîtrise d'ouvrage publique ".

Sa banalisation s'expliquerait, toujours selon les parlementaires, par l'action de la Mission d'appui des PPP (Mappp), la cellule de Bercy censée accompagner les décideurs publics, notamment en raison de la complexité de ce contrat. Non contents de pointer les limites des avis et estimations préalables rendus par cette mission, les sénateurs fustigent la mission de " promotion " des PPP également assignée à cette cellule. Une configuration confinant, selon eux, à " une situation de conflit d'intérêts ".

Ces dernières années, de nombreux équipements d'envergure, comme ici le grand stade de Bordeaux, ont été financés par des partenariats public-privé. Un rapport sénatorial pointe un risque de " bombes à retardement budgétaires ". PHOTO ARCHIVES FABIEN COTTEREAU/" SUD OUEST "À terme, les PPP seront-ils l'équivalent de l'amiante pour les finances publiques ? S'ils ne souhaitent pas leur disparition, les sénateurs sonnent l'alarme et préconisent de limiter plus fortement le recours à ces formules.

Selon l'IGF, à partir de 2014, l'État va devoir rembourser 1,2 milliard

Tous droits de reproduction réservés

Phoca PDF